

I. EMPLOI, CROISSANCE ET COMPÉTITIVITÉ

Marché unique

1. Le Conseil européen appelle à redoubler d'efforts pour faire aboutir, avant la fin du cycle législatif actuel, la stratégie pour le marché unique, la stratégie pour un marché unique numérique, le plan d'action pour une union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie, y compris par un examen rapide des propositions récentes de la Commission. Les décisions déjà prises doivent être mises en œuvre de manière effective. Au-delà de l'achèvement et de la mise en œuvre des stratégies, l'UE doit continuer d'œuvrer à la réalisation d'un marché unique pérenne et équitable, adapté à l'ère numérique et favorisant la compétitivité, l'innovation et la durabilité. Le Conseil européen invite dès lors la Commission à présenter au Conseil, avant le débat qui se tiendra en décembre 2018 dans le cadre du programme des dirigeants, un état des lieux concernant la mise en œuvre, l'application et le contrôle du respect de la législation existante essentielle au fonctionnement du marché unique, ainsi qu'une évaluation des derniers obstacles à un marché unique pleinement opérationnel et des possibilités qui s'offrent à cet égard. Pour tirer le plus grand parti possible du marché unique, l'UE a besoin d'une politique industrielle forte.

Commerce

2. Le Conseil européen réaffirme son attachement à un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, dans lequel l'OMC occupe une place centrale, fort de sa conviction que le commerce libre et équitable constitue l'un des moteurs les plus puissants de la croissance, assurant des millions d'emplois et contribuant à la prospérité. Le Conseil européen souhaite que des progrès soient réalisés dans toutes les négociations menées actuellement en vue de la conclusion d'accords de libre-échange ambitieux et équilibrés, en particulier avec le Mexique et le Mercosur. Il attend avec intérêt la signature et la conclusion des accords avec le Japon et Singapour. La Commission examinera comment renforcer le respect des engagements pris par des pays tiers. L'UE continuera de mener une politique commerciale solide, de promouvoir ses valeurs et ses normes au niveau mondial et de s'attacher à assurer des conditions de concurrence équitables. À cet égard, le Conseil européen invite les colégislateurs à faire avancer les travaux sur les propositions législatives à l'examen dans les domaines des investissements et des marchés publics.

3. Le Conseil européen regrette la décision prise par les États-Unis d'imposer des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium. Ces mesures ne sauraient être justifiées par des motifs de sécurité nationale, et la protection à l'échelle sectorielle aux États-Unis constitue une solution inappropriée aux problèmes réels de surcapacité, question à propos de laquelle l'UE a déjà proposé sa pleine coopération aux États-Unis dans de multiples enceintes, y compris le Forum mondial. Le Conseil européen prend note du fait que les livraisons d'acier et d'aluminium en provenance de l'Union européenne ont été temporairement exemptées de ces mesures, et demande que cette exemption soit rendue permanente. Le Conseil européen soutient résolument les initiatives prises par la Commission pour faire en sorte que les intérêts de l'UE soient totalement protégés et pour se réserver le droit, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, de répondre aux mesures prises par les États-Unis comme il convient et de manière proportionnée. Le Conseil européen rappelle qu'il est attaché à des relations transatlantiques fortes, qui sont fondamentales pour la sécurité et la prospérité tant des États-Unis que de l'Union européenne, et il souligne qu'il est favorable à un dialogue sur les questions commerciales présentant un intérêt mutuel.

Semestre européen

4. Le Conseil européen approuve les domaines d'action prioritaires recensés dans l'examen annuel de la croissance et invite les États membres à les intégrer dans leurs prochains programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence. Il approuve également le projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.

Questions sociales

5. La réalisation des objectifs du socle européen des droits sociaux constitue un engagement et une responsabilité politiques partagés de l'UE et de ses États membres. Le processus de mise en œuvre fera l'objet d'un suivi dans le plein respect des compétences respectives de l'Union et des États membres. Le Conseil européen invite le Conseil à examiner les initiatives présentées par la Commission dans le cadre du train de mesures en faveur de l'équité sociale, y compris la proposition relative à une Autorité européenne du travail.

II. AUTRES POINTS

Accord de Paris

6. Le Conseil européen invite la Commission à présenter d'ici le premier trimestre de 2019 une proposition de stratégie en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE à long terme, ainsi que le prévoit l'accord de Paris, en tenant compte des plans nationaux.

Europe numérique

7. Les réseaux sociaux et les plateformes numériques doivent garantir des pratiques transparentes ainsi qu'une protection totale de la vie privée et des données à caractère personnel des citoyens. La législation nationale et celle de l'UE doivent être respectées et mises en œuvre. Cette question importante, ainsi que d'autres questions liées à l'Europe numérique, y compris l'adoption en 2018 de tous les instruments législatifs établissant le marché unique numérique, et à la promotion de la recherche et de l'innovation, comme l'intelligence artificielle et les moyens permettant de soutenir l'innovation radicale et le développement des compétences numériques, seront examinées par les chefs d'État ou de gouvernement lors de la réunion informelle qu'ils tiendront à Sofia en mai.

Balkans occidentaux

8. Dans le contexte de la communication de la Commission du 6 février 2018, le Conseil européen:
- attend avec intérêt le sommet UE-Balkans occidentaux, qui se tiendra à Sofia le 17 mai 2018 et qui devrait s'attacher à réaffirmer la perspective européenne de la région, à lancer des initiatives concrètes et visibles en vue d'améliorer la connectivité physique et humaine dans la région et avec l'UE, et à examiner les moyens de mieux coopérer face à des défis communs tels que la sécurité et les migrations;
 - confirme que la question de l'élargissement sera examinée par le Conseil en juin.

Attaque de Salisbury

9. Le Conseil européen condamne avec la plus grande fermeté l'attaque commise récemment à Salisbury, exprime sa plus profonde sympathie à toutes les personnes qui ont vu leur vie menacée et soutient l'enquête en cours. Il souscrit à l'analyse du gouvernement du Royaume-Uni selon laquelle il est hautement probable que la Fédération de Russie soit responsable de cet acte et qu'il n'existe pas d'autre explication plausible. Nous exprimons une solidarité sans faille avec le Royaume-Uni face à cette grave remise en cause de notre sécurité commune.
10. L'utilisation d'armes chimiques, y compris l'emploi d'agents chimiques toxiques comme armes quelles que soient les circonstances, est totalement inacceptable, doit être condamnée systématiquement et avec la plus grande rigueur, et constitue une menace pour notre sécurité à tous. Les États membres se coordonneront quant aux conclusions à tirer à la lumière des réponses fournies par les autorités russes. L'Union européenne continuera de porter toute son attention sur cette question et ses implications.
11. Dans ce contexte, l'Union européenne doit renforcer sa résilience aux risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire, y compris en intensifiant sa coopération avec ses États membres ainsi qu'avec l'OTAN. L'Union européenne et ses États membres devraient également continuer à renforcer leurs capacités de lutte contre les menaces hybrides, y compris dans les domaines du cyber, de la communication stratégique et du contre-renseignement. Le Conseil européen invite la Commission européenne et la haute représentante à faire progresser les travaux en la matière et à rendre compte, d'ici sa réunion de juin, des progrès qui auront été réalisés.

Actions de la Turquie en Méditerranée orientale et en mer Égée

12. Le Conseil européen condamne fermement les actions illégales que la Turquie continue de mener en Méditerranée orientale et en mer Égée, et souligne sa solidarité pleine et entière avec Chypre et la Grèce.
13. Rappelant ses conclusions d'octobre 2014 et la déclaration du 21 septembre 2005, le Conseil européen demande d'urgence à la Turquie de mettre un terme à ces actions et de respecter les droits souverains de Chypre d'explorer et d'exploiter ses ressources naturelles, conformément au droit de l'UE et au droit international.
14. Dans ce contexte, le Conseil européen rappelle l'obligation qui incombe à la Turquie de respecter le droit international et les relations de bon voisinage, et de normaliser ses relations avec tous les États membres de l'UE, y compris la République de Chypre.
15. Le Conseil européen se déclare vivement préoccupé par le fait que des ressortissants de l'UE, dont deux soldats grecs, soient maintenus en détention en Turquie et demande que ces questions soient réglées rapidement et de manière positive, dans le cadre d'un dialogue avec les États membres.
16. Le Conseil européen demeurera saisi de ces questions.
